

Modalités d'examen

Baccalauréat universitaire en théologie 2015 (BTh) / Bachelor of Theology (BTh)
Universités de Genève et de Lausanne

NB : par souci de lisibilité, l'emploi du masculin comprend les femmes et les hommes dans l'ensemble de ce document.

Ancien Testament/Bible hébraïque

Examen de propédeutique en Ancien Testament

1. Il s'agit d'un examen écrit de 3 heures.
2. L'examen porte sur la matière du cours d'introduction en Ancien Testament et sur le cours de lectures de textes choisis de l'Ancien Testament.
3. L'examen comporte une première partie constituée d'une série de questions sur la connaissance biblique. Après cette étape, le candidat répond à une série de questions à développer. Pour la deuxième partie, l'étudiant a à disposition une bible non annotée (TOB Bleue) et un dictionnaire de langue.

Examen final en Ancien Testament

1. Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 45 minutes.
2. L'examen porte sur le dossier préparé par l'étudiant, d'entente avec le professeur responsable (200 versets, répartis dans deux parties différentes du canon).
3. L'examen porte sur une péricope d'environ 10 à 20 versets, choisie par l'enseignant.
4. **Dans le cas d'un écrit**, il est d'abord demandé à l'étudiant de traduire un extrait de la péricope concernée (5-6 versets). Cette étape dure au maximum 1 heure. Après avoir rendu sa traduction, l'étudiant peut passer à l'exégèse proprement dite.
5. A disposition pour l'examen écrit : *Biblia Hebraica Stuttgartensia*, *Septuaginta* (BHS), *Dictionnaire d'Hébreu et d'Araméen bibliques* (DHAB), *Guide de la Bible hébraïque* (Römer/Macchi), la *Septuaginta*, une concordance de la Bible en langue originale et un dictionnaire français. Lors de la 2^e étape de préparation (exégèse), outre les outils déjà mentionnés, l'étudiant est autorisé à consulter une bible non annotée (TOB Bleue). Par contre, il n'est pas autorisé à disposer d'autres outils tels que notes personnelles, ordinateur ou commentaires bibliques.
6. **Dans le cas d'un oral**, l'étudiant dispose d'un temps de préparation de 45 minutes. Durant ce temps, l'étudiant est autorisé à disposer d'une traduction

personnelle qu'il aura préalablement préparée, d'une bible non-annotée (TOB bleue) ainsi que des outils suivants : *Biblia Hebraica Stuttgartensia*, *Dictionnaire d'Hébreu et d'Araméen bibliques* (DHAB), *Grammaire*, *Guide de la Bible hébraïque* (Römer/Macchi), la *Septuaginta*, une concordance de la Bible en langue originale et un dictionnaire de langues.

7. La première étape de l'examen (environ 10 minutes) consiste dans la vérification de la traduction personnelle que l'étudiant aura préalablement préparée et l'établissement du texte.
Dans une seconde étape, l'étudiant est invité à présenter les principales questions d'exégèses liées à son texte (20 minutes). Le temps restant est consacré à la discussion et aux questions des enseignants.
8. L'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 pages, pour autant que l'étudiant n'ait pas présenté une dissertation dans plus d'une autre discipline et que cette discipline ne soit pas le Nouveau Testament.

Hébreu

Examen de propédeutique en hébreu

3 ou 4 contrôles continus durant les heures de cours. Les précisions sont données par l'enseignant en début d'année académique.

Examen final en hébreu

1. Examen écrit de 2 heures : traduction d'une dizaine de versets de l'Ancien Testament. Des précisions supplémentaires sont fournies par l'enseignant en début d'année académique.

Matériel à disposition : dictionnaire hébreu-français et éléments grammaticaux autorisés par l'enseignant.

2. Examen oral de 30 minutes : l'étudiant dispose de 30 minutes de préparation. Traduction et analyse d'une dizaine de versets d'un des textes préparés durant l'année.

Matériel à disposition durant la préparation : aucun, sauf décision contraire de l'enseignant en cas de passage sur un texte présentant des particularités de type linguistique ou lexical.

Nouveau Testament

Examen de propédeutique en Nouveau Testament

1. Il s'agit d'un examen oral de 20 minutes.
2. L'examen porte sur la matière du cours d'introduction en Nouveau Testament et sur le cours de lectures de textes choisis du Nouveau Testament.
3. L'étudiant dispose d'un temps de préparation de 20 minutes. Il a une bible non annotée (TOB Bleue) à disposition pour répondre à l'une des deux questions qui lui sont soumises. Des questions sur la connaissance biblique peuvent également être posées.

Examen final en Nouveau Testament

1. Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 45 minutes.
2. L'examen porte sur le dossier préparé par l'étudiant, d'entente avec le professeur responsable (200 versets, appartenant à au moins deux traditions littéraires du NT).
3. L'examen porte sur une péricope d'environ 10 à 20 versets, choisie par l'enseignant.
4. **Dans le cas d'un écrit**, il est d'abord demandé à l'étudiant de traduire la péricope concernée. Cette étape de l'examen dure au maximum 1 heure. Après avoir rendu sa traduction, l'étudiant peut passer à l'exégèse proprement dite.
5. A disposition pour l'examen écrit : Nestle/Aland, *Novum Testamentum Graece* (27^e éd.) ; Aland, *Synopsis Quattuor Evangeliorum* ; Carrez/Morel, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament* ; Bailly, *Dictionnaire Grec-Français* ; Danker, *A Greek-English Lexicon of the New Testament and other Early Christian Literature* ou bien Bauer, *Griechisch-deutsches Wörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der frühchristlichen Literatur* ; Aland, *Computer-Konkordanz zum Novum Testamentum Graece* ; Moulton/Geden, *Concordance to the Greek New Testament* ; la *Septuaginta* et un dictionnaire de langues. Lors de la 2^e étape de préparation (exégèse), outre les outils déjà mentionnés, l'étudiant est autorisé à consulter une bible non annotée (TOB Bleue). Par contre, il n'est pas autorisé à disposer d'autres outils tels que notes personnelles, ordinateur ou commentaires bibliques.
6. **Dans le cas d'un oral**, l'étudiant dispose d'un temps de préparation de 45 minutes. Durant ce temps l'étudiant est autorisé à disposer d'une traduction personnelle qu'il aura préalablement préparée, d'une bible non annotée (TOB bleue) ainsi que des outils suivants : Nestle/Aland, *Novum Testamentum Graece* (27^e éd.) ; Aland, *Synopsis Quattuor Evangeliorum* ;

Carrez/Morel, *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament* ; Bailly, *Dictionnaire Grec-Français* ; Danker, *A Greek-English Lexicon of the New Testament and other Early Christian Literature* ou bien Bauer, *Griechisch-deutsches Wörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der frühchristlichen Literatur* ; Aland, *Computer-Konkordanz zum Novum Testamentum Graece* ; Moulton/Geden, *Concordance to the Greek New Testament* ; la *Septuaginta* et un dictionnaire de langues.

7. La première étape de l'examen (environ 10 minutes) consiste dans la vérification de la traduction personnelle que l'étudiant aura préalablement préparée et de l'établissement du texte.
Dans une seconde étape, l'étudiant est invité à présenter les principales questions d'exégèses liées à son texte (20 minutes). Le temps restant est consacré à la discussion et aux questions des enseignants.
8. L'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 pages, pour autant que l'étudiant n'ait pas présenté une dissertation dans plus d'une autre discipline et que cette discipline ne soit pas l'Ancien Testament.

Grec

Examen de propédeutique en grec

3 ou 4 contrôles continus durant les heures de cours. Les précisions sont données par l'enseignant en début d'année académique.

Examen final en grec

1. Examen écrit de 2 heures : traduction d'une dizaine de versets du Nouveau Testament. Des précisions supplémentaires sont fournies par l'enseignant en début d'année académique.

Matériel à disposition : dictionnaire grec-français et éléments grammaticaux autorisés par l'enseignant.

2. Examen oral de 30 minutes : l'étudiant dispose de 30 minutes de préparation. Traduction et analyse d'un passage équivalent à une dizaine de versets tirés d'un des textes préparés durant l'année.

Matériel à disposition durant la préparation : aucun, sauf décision contraire de l'enseignant en cas de passage sur un texte présentant des particularités de type linguistique ou lexical.

Histoire du christianisme

Examen de propédeutique en Histoire du christianisme

1. Il s'agit d'un examen écrit de 3 heures.
2. L'examen porte sur le cours (comprenant le cas échéant des lectures complémentaires) et sur l'atelier.
3. A disposition durant l'examen : Bible et dictionnaire de langues.

Examen final en Histoire du christianisme

1. Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 30 minutes.
2. L'examen porte sur deux champs à déterminer d'entente avec les enseignants. Un des deux dossiers au moins ne doit pas porter sur la matière des enseignements dispensés. Les deux champs sont précisés dans un document d'une page environ comprenant :
 - a. Le titre du champ retenu.
 - b. Une brève présentation de la problématique envisagée.
 - c. La mention d'une source ou d'un dossier de sources.
 - d. Une bibliographie incluant monographies et articles. Les titres retenus doivent être dans deux langues au moins.
 - e. Le dossier doit être soumis suffisamment tôt pour pouvoir être accepté par l'examineur, au plus tard un mois avant l'examen.
3. **Dans le cas d'un écrit**, le matériel à disposition est : un dictionnaire de langues, Bible, sources.
4. **Dans le cas d'un oral**, le temps de préparation est de 30 minutes. Matériel à disposition : dictionnaire de langues, Bible.
5. L'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 pages, pour autant que l'étudiant n'ait pas présenté une dissertation dans plus d'une autre discipline.

Théologie systématique

Examen de propédeutique en Théologie systématique

1. Il s'agit d'un examen oral de 20 minutes.
2. L'examen porte sur la matière du cours d'introduction et des lectures complémentaires en théologie systématique.
3. Le temps de préparation est 20 minutes durant lesquelles l'étudiant prépare une interprétation d'un texte proposé. Des questions supplémentaires se référant au contenu du cours peuvent également être posées. Hormis le texte proposé, aucun document n'est à disposition durant l'ensemble de l'examen.

Examen final en Théologie systématique

1. Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 30 minutes.
2. L'examen a pour base le « reader » de théologie systématique. Selon les indications des enseignants, l'étudiant reçoit une liste de textes à préparer tirés du reader. Le sujet de l'examen consiste en un extrait de texte à interpréter.
3. **Dans le cas d'un écrit**, l'interprétation sera normalement soutenue par des questions formulées en rapport avec les textes proposés. Une question supplémentaire dépassant le contexte direct du sujet choisi peut être posée. À disposition durant l'examen écrit : Bible, *Symboles et définitions de la foi catholique* (Denzinger), Confessions et catéchismes de la foi réformée, La foi des Églises luthériennes, dictionnaires de langues.
4. **Dans le cas d'un oral**, l'étudiant dispose de 30 minutes pour préparer l'interprétation du texte reçu qu'il va présenter durant l'examen ; cette présentation servira de base à la discussion entre le candidat et les enseignants qui suivra. Des questions dépassant le champ direct de l'examen peuvent également être posées. Hormis les textes proposés, aucun document n'est à la disposition de l'étudiant durant l'ensemble de l'examen.
5. L'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 pages, pour autant que l'étudiant n'ait pas présenté une dissertation dans plus d'une autre discipline.

Ethique

Examen de propédeutique en Ethique

La note d'éthique de l'année propédeutique est constituée de la moyenne arithmétique arrondie au demi-point de deux examens distincts :

1. Examen d'éthique philosophique :
 - a) Il s'agit d'un examen écrit de 3 heures.
 - b) L'examen porte sur la matière du MOOC d'introduction à l'éthique philosophique.
2. Examen d'éthique théologique :
 - a) Il s'agit d'un examen écrit de 3 heures.
 - b) L'examen porte sur la matière du cours d'introduction à l'éthique théologique et des lectures complémentaires.

Examen final en Ethique

1. Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 30 minutes.
2. L'examen porte sur deux champs à déterminer d'entente avec les enseignants. Un des deux dossiers au moins ne doit pas porter sur la matière des enseignements dispensés. L'un traite d'une problématique d'éthique fondamentale, l'autre d'une problématique en éthique appliquée. Les deux champs sont précisés dans un document d'une page environ comprenant :
 - a. Le titre du champ retenu.
 - b. Une brève présentation de la problématique envisagée.
 - c. La mention d'une source ou d'un dossier de sources.
 - d. Une bibliographie incluant monographies et articles. Les titres retenus doivent être dans deux langues au moins.
 - e. Le dossier doit être soumis suffisamment tôt pour pouvoir être accepté par l'examineur, au plus tard un mois avant l'examen.
3. **Dans le cas d'un écrit**, le matériel à disposition est : dictionnaire de langues, Bible.
4. **Dans le cas d'un oral**, le temps de préparation est de 60 minutes. A disposition pour l'examen : dictionnaire de langues, Bible.
5. L'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 pages, pour autant qu'une dissertation ne soit pas présentée dans plus d'une autre discipline.

Théologie pratique

Examen de propédeutique en théologie pratique

1. Il s'agit d'un examen oral de 20 minutes.
2. L'examen porte sur la matière du cours d'introduction et des lectures complémentaires en théologie pratique.
3. L'étudiant dispose d'un temps de préparation de 20 minutes. Matériel à disposition : Bible et dictionnaire de langue.

Examen final en théologie pratique

1. Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 30 minutes.
2. L'examen porte sur deux champs à déterminer d'entente avec les enseignants. Un des deux dossiers au moins ne doit pas porter sur la matière des enseignements dispensés. Les deux champs sont précisés dans un document d'une page environ comprenant :
 - a. Le titre du champ retenu.
 - b. Une brève présentation de la problématique envisagée.
 - c. La mention d'un matériau expérimental (par ex. : série de confessions de foi, extraits de films).
 - d. Une bibliographie incluant monographies et articles. Les titres retenus doivent être dans deux langues au moins.
 - e. Le dossier doit être soumis suffisamment tôt pour pouvoir être accepté par l'examineur. Le dossier doit être approuvé au plus tard un mois avant l'examen.
3. **Dans le cas d'un écrit**, l'étudiant choisira une question parmi deux proposées par le professeur. Matériel à disposition : un dictionnaire de langues, Bible, sources.
4. **Dans le cas d'un oral**, le temps de préparation est de 30 minutes. L'étudiant choisira une question parmi les deux proposées par le professeur. Matériel à disposition : dictionnaire de langues, Bible.
5. L'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 pages, pour autant qu'une dissertation ne soit pas présentée dans plus d'une autre discipline.

Histoire/sciences des religions

Examen de propédeutique en Histoire/sciences des religions

1. A Lausanne, l'examen se fait sous forme de contrôle continu. L'étudiant se conforme aux informations données par l'enseignant.
2. A Genève, l'examen se fait sous la forme d'un examen oral. L'étudiant se conforme aux informations données par l'enseignant.
3. L'examen porte sur la matière du cours d'introduction et les lectures complémentaires en histoire/sciences des religions.
4. Dans le cas d'un examen oral, l'étudiant dispose d'un temps de préparation de 30 minutes.

Examen final en Histoire/Sciences des religions

A Genève, l'examen en histoire/sciences des religions se fait sur la base de cours empruntés à la Faculté des Lettres. L'étudiant se conformera aux exigences des enseignants.

A Lausanne, l'examen en histoire/sciences des religions se fait sur la base de cours empruntés au cursus de Bachelor en sciences des religions. L'étudiant se conformera aux exigences des enseignants.

1. Il s'agit d'un examen écrit de 4 heures ou d'un oral de 30 minutes.
2. L'examen porte sur le champ de la deuxième religion étudiée, et déterminé d'entente avec le professeur.
3. Les modalités précises de l'examen seront fixées d'entente avec le professeur concerné.
4. L'examen porte sur une question ou problématique choisie par le professeur.
5. L'examen écrit peut être remplacé par la rédaction d'une dissertation de 15 à 20 pages, pour autant que l'étudiant n'ait pas présenté une dissertation dans plus d'une autre discipline et pour autant que l'enseignant entre en matière.

Philosophie

1. Il s'agit, au choix de l'étudiant, soit d'un examen écrit de 4 heures au terme de l'année académique, soit d'un contrôle continu tout au long de l'année (4 exercices + 1 exercice de rattrapage).
2. L'examen ou le contrôle continu portent sur la matière du cours de philosophie de première année.
3. A disposition durant l'examen : documents selon les indications du professeur durant l'année académique.
4. En cas d'examen l'étudiant obtiendra une note unique. En cas de contrôle continu, la note de philosophie est constituée par la moyenne arithmétique arrondie au demi-point des quatre exercices. L'exercice de rattrapage peut remplacer la note la moins bonne des quatre exercices.